

Code de déontologie médicale du Mali

Écrit par Dr KONATE Abdoulaye

Mercredi, 15 Mai 2013 14:25 - Mis à jour Dimanche, 19 Mai 2013 12:32

Les dispositions du présent code s'imposent à tout médecin ou chirurgien-dentiste inscrit à l'ordre national des médecins. Toute infraction à ces dispositions relève de la compétence disciplinaire du conseil de l'ordre sans préjudice des actions qui pourraient être engagées contre les contrevenants.

[Télécharger le document ici](#)